



RÉFORME DU COLLÈGE QUID DU LATIN ET DU GREC ANCIEN ?

Jusqu'à présent, le latin et le grec sont des options facultatives, soumises aux moyens alloués à chaque établissement. Par définition, une option est maintenue, et on l'oublie trop souvent, seulement si les effectifs sont suffisants ! De nombreux collèges n'ont ainsi plus la possibilité d'offrir l'enseignement des langues anciennes à leurs élèves ...

Dans la réforme du collège, le SE-Unsa a défendu, depuis le début, le latin pour tous. Avant tout, en s'assurant que cette discipline ait bien des horaires attribués à son enseignement en plus des EPI.

Ainsi tous les collèges pourront offrir ces options à leurs élèves.

Seul le SE-Unsa est allé semaine après semaine soumettre des propositions de grilles horaires avec un calcul au plus serré pour vérifier que les 4000 postes étaient bien au rendez-vous.

C'est la seule discipline qui aura un enseignement de complément et la possibilité d'un ou plusieurs EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire selon la thématique Langues et cultures de l'Antiquité).

Concrètement, les enseignants de Lettres Classiques conserveront leurs heures d'enseignement ; elles seront ainsi réparties :

EPI	Enseignement de complément
1 ^{er} contact avec le latin / ouverture sur la culture antique pour tous les élèves	5 ^e : 1h 4 ^e : 2h 3 ^e : 2h (latin) / 2h (grec) Pour les élèves qui auront fait le choix de cet enseignement de complément

Cette réforme prévoit aussi un volume horaire pour les élèves de 3^e de 28h maximum/semaine (dont l'enseignement de complément du latin) au contraire des 31h actuelles. Cela permettra un allègement des emplois du temps et des élèves et des enseignants notamment sur la pause méridienne.

Concernant les programmes, le Ministère avait fait la demande au CSP (Conseil Supérieur des Programmes) de rédiger uniquement les programmes du tronc commun. Les enseignements de complément n'ont donc pas été traités.

Ce que le ministre vient de demander au CSP est précisément :

- de proposer un programme pour l'enseignement de complément (et contrairement aux rumeurs, il y aura bien un programme !)
- d'améliorer les approches des langues anciennes dans le programme de français.

Enfin, les 5 heures de l'enseignement de complément seront comprises dans les marges-profs. Celles-ci vont augmenter puisque elles se trouveront dans la dotation de base de 3 h prévues par classe. Pour un collège de taille moyenne (4 classes par niveau) cela fera 48 heures, sur lesquelles on prélèvera les 5 heures de latin et les 2h de grec. Il restera encore 41 heures là où dans la dotation de base il y a maintenant 8 heures. Il restera donc de la marge très suffisante pour le latin et le grec ancien.

Le SE-Unsa a toujours défendu et soutenu l'enseignement de la culture antique et des langues anciennes, dans les meilleures conditions possibles pour les élèves et les enseignants.

Utile avant tout !

